



CCAS

DB/SM/CA/ 20206

ARRETE
portant Tableau Annuel d'Avancement au grade
d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/07/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et Prénom	Situation actuelle	Date nomination
1 BOSCA Christine	Adjoint Administratif Territorial – 8 ^{ème} échelon	01/07/2020

ARTICLE 2 : Le Directeur du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

Fait à Sainte-Maxime, le 22 JUL. 2020



Signé le mardi 21 juillet 2020 MORISSE Vincent
Président du CCAS

Le Président :

- > informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- > Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : 24 JUL. 2020

Transmis au C.D.G. le :

24 JUL. 2020



CCAS

DB/SM/CA/ 20207

ARRETE
portant Tableau Annuel d'Avancement au grade
d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Le Président,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/07/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

	Nom et Prénom	Situation actuelle	Date nomination
1	RAINERI Annie	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe - 9 ^{ème} échelon	01/07/2020
2	BOUSLIKHEN Jaouad	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe - 7 ^{ème} échelon	01/07/2020

ARTICLE 2 : Le Directeur du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

Fait à Sainte-Maxime, le 22 JUL. 2020



Signé : le mardi 21 juillet 2020 MORISSE Vincent
Président du CCAS

Le Président :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : 24 JUL. 2020
Transmis au C.D.G. le : 24 JUL. 2020



CCAS

DB/SM/CA/ 20208

ARRETE
portant Tableau Annuel d'Avancement au grade
d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Le Président,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/07/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

	Nom et Prénom	Situation actuelle	Date nomination
1	DENEUVILLE Marie	Adjoint Territorial d'Animation - 7 ^{ème} échelon	01/07/2020
2	MAUGEZ Emilie	Adjoint Territorial d'Animation - 6 ^{ème} échelon	01/07/2020

ARTICLE 2 : Le Directeur du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

Fait à Sainte-Maxime, le 22 JUIL. 2020



Signé le mardi 21 juillet 2020 MORISSE Vincent
Président du CCAS

Le Président :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : 24 JUIL. 2020
Transmis au C.D.G. le : 24 JUIL. 2020



CCAS

DB/SM/CA/ 20209

ARRETE
portant Tableau Annuel d'Avancement au grade
d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu l'attestation de réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/07/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et Prénom	Situation actuelle	Date nomination
1. CASTILLA Agnès	Adjoint Technique Territorial – 5 ^{ème} échelon	01/07/2020
2. RAYBAUD Christel	Adjoint Technique Territorial – 8 ^{ème} échelon	01/07/2020
3. DEMARET Françoise	Adjoint Technique Territorial – 9 ^{ème} échelon	01/10/2020

ARTICLE 2 : Le Directeur du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

Fait à Sainte-Maxime, le 22 JUL. 2020



Mardi 21 juillet 2020 MORISSE Vincent
Président du CCAS

Le Président :

- > informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- > Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : 24 JUL. 2020
Transmis au C.D.G. le : 24 JUL. 2020



CCAS

DB/SM/CA/ 20 210

ARRETE
portant Tableau Annuel d'Avancement au grade
d'agent social principal de 2^{ème} classe

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/07/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

	Nom et Prénom	Situation actuelle	Date nomination
1	HAMMOUDA Isabella	Agent social – 9 ^è échelon	01/07/2020

ARTICLE 2 : Le Directeur du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

Fait à Sainte-Maxime, le 22 JUL. 2020



Signé le mardi 21 juillet 2020 MORISSE Vincent
Président du CCAS

Le Président :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : 24 JUL. 2020
Transmis au C.D.G. le : 24 JUL. 2020



Ville de
Sainte-Maxime

DB/SM/CA/ 2018 272

ARRETE
portant Tableau Annuel d'Avancement au grade
d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/07/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et Prénom	Situation actuelle	Date nomination
1 DUBOIS Sylvie	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} échelon	01/07/2020

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

Fait à Sainte-Maxime, le 24 JUIL. 2020

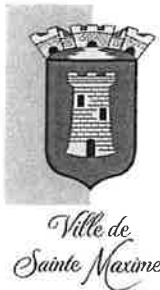


Signé : le jeudi 23 juillet 2020 MORISSE Vincent
Maire

Le Maire :

- > informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- > le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- > Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : 24 JUIL. 2020
Transmis au C.D.G. le : 24 JUIL. 2020



DB/SM/CA/ 2020269

ARRETE
portant Tableau Annuel d'Avancement au grade
d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratives territoriales,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/07/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et Prénom	Situation actuelle	Date nomination
1 COEURJOLY Karine	Adjoint Administratif Territorial – 6 ^{ème} échelon	01/07/2020
2 QUIVY Sandrine	Adjoint Administratif Territorial – 7 ^{ème} échelon	01/07/2020
3 ROUAN Estelle	Adjoint Administratif Territorial – 6 ^{ème} échelon	01/07/2020

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

Fait à Sainte-Maxime, le 24 JUL. 2020



Signé : le jeudi 23 juillet 2020 MORISSE Vincent
Maire

Le Maire :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : 24 JUL. 2020
Transmis au C.D.G. le : 24 JUL. 2020



Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/CA/ 201270

ARRETE
portant Tableau Annuel d'Avancement au grade
d'agent de maîtrise principal

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/07/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et Prénom	Situation actuelle	Date nomination
1 LAMOTTE Jean	Agent de maîtrise - 8 ^{ème} échelon	01/12/2020

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

Fait à Sainte-Maxime, le 24 JUL. 2020



Signé : le jeudi 23 juillet 2020 MORISSE Vincent
Maire

Le Maire :

- > informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- > le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- > Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : 24 JUL. 2020

Transmis au C.D.G. le :

24 JUL. 2020



Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/CA/2020/271

ARRETE
portant Tableau Annuel d'Avancement au grade
d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/07/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

	Nom et Prénom	Situation actuelle	Date nomination
1	WAROUX Isabelle	Adjoint Technique Territorial – 6 ^{ème} échelon	01/07/2020
2	SANGIORGIO Johannes	Adjoint Technique Territorial – 9 ^{ème} échelon	01/07/2020
3	RUIZ Marie	Adjoint Technique Territorial – 6 ^{ème} échelon	01/07/2020
4	PELLET Eric	Adjoint Technique Territorial – 9 ^{ème} échelon	01/07/2020
5	FRISEE Christine	Adjoint Technique Territorial – 6 ^{ème} échelon	01/07/2020

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

Fait à Sainte-Maxime, le 24 JUIL. 2020



Signé : le jeudi 23 juillet 2020 MORISSE Vincent
Maire

Le Maire :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : 24 JUIL. 2020 24 JUIL. 2020
Transmis au C.D.G. le :



Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/CA/ 2020273

ARRETE
portant Tableau Annuel d'Avancement au grade
de brigadier-chef principal

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de police municipale,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/07/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade de brigadier-chef principal est fixé comme suit pour l'année 2020 :

	Nom et Prénom	Situation actuelle	Date nomination
1	AUBLANC Denis	Gardien-Brigadier – 6 ^{ème} échelon	01/07/2020
2	TURPIN Terry	Gardien-Brigadier – 7 ^{ème} échelon	01/07/2020

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

Fait à Sainte-Maxime, le 24 JUIL. 2020



Signé : le jeudi 23 juillet 2020 MORISSE Vincent
Maire

Le Maire :

- > informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- > le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- > Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : 24 JUIL. 2020
Transmis au C.D.G. le : 24 JUIL. 2020



Ville de
Sainte Maxime

DB/SM/CA/ 2018 274

ARRETE
portant Tableau Annuel d'Avancement au grade
d'Educateur territorial des A.P.S. principal de 1^{ère} classe

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le Décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des A.P.S.,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 08/07/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'Educateur territorial des A.P.S. principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et Prénom	Situation actuelle	Date nomination
1 LE CONTEL Michaël	Educateur des A.P.S. pal 2 ^{ème} classe – 8 ^è échelon	01/07/2020

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché,
- transmis au Centre de gestion pour publicité,

Fait à Sainte-Maxime, le 24 JUIL. 2020



Signé : le jeudi 23 juillet 2020 MORISSE Vincent
Maire

Le Maire :

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- Atteste que le présent acte a été :

Affiché le : 24 JUIL. 2020

Transmis au C.D.G. le : 24 JUIL. 2020